



Hugo Sigouin-Plasse, avocat

Chef de service, Réglementation et litiges

Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 598-3767

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : hugo.sigouin-plasse@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE

18 novembre 2020

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable

Notre dossier : 312-00833

Dossier Régie : R-4008-2017

Chère consœur,

La présente fait suite à la lettre de la Régie du 17 novembre 2020 en lien avec la planification de l'audience relative à l'enjeu de la rétroactivité, débutant le 23 novembre 2020.

Dans cette lettre (A-0184), la Régie indique qu'elle a pris note de la lettre d'Énergir du 13 novembre 2020 « l'informant, d'une part, qu'elle n'aura pas de preuve en chef à présenter ». Afin de dissiper toute ambiguïté, Énergir souligne que sa lettre du 13 novembre 2020 (B-0428) indiquait plutôt que, considérant les circonstances qui y sont décrites¹ et les réserves qui y sont formulées, elle était « dans l'impossibilité de confirmer, comme lui demande la Régie, les personnes qu'elle entend faire témoigner ».

Ceci étant précisé, et sous réserve de plus amples représentations pouvant être formulée lors du déroulement des audiences, Énergir précise ce qui suit aux fins de la planification de l'audience :

- Dans sa lettre du 13 novembre, Énergir annonçait la présence de cinq personnes lors des audiences. Nous précisons qu'une de ces personnes ne pourra assister à l'audience pour des périodes excédant 4 heures par jour et qu'elle devra prendre des pauses régulièrement. Nous désirions en aviser la Régie et verrons, au besoin, à effectuer davantage de représentations en ouverture d'audience.

¹ Références à l'audience du 30 septembre 2020 (A-0152) ainsi qu'à diverses correspondances au dossier (A-0035, A-0148, A-0168, B-00364, B-0393, B-0397)

- Énergir demande à la Régie de prévoir une période de 60 minutes aux fins de sa plaidoirie finale.

Nous vous prions de recevoir, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Hugo Sigouin-Plasse

Huo Sigouin-Plasse
HSP/mb